



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 15 avril 2019, à 17 h**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire  
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère  
M. Archie Martin, conseiller  
Mme Edith de Haerne, conseillère  
M. André Boucher, conseiller  
M. Mario Gauthier, conseiller  
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Sont absents : M. Danny Lalonde, conseiller  
Mme Hélène Therrien, OMA, greffière

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 17 h par Hans Gruenwald Jr. La greffière adjointe, Chantal Lemieux, fait fonction de secrétaire.

**2019-04-126**

**Ajout de deux (2) panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Joly et Aimé-Aubry**

Attendu que la Ville souhaite assurer une certaine sécurité aux résidents du secteur de la rue Joly ;

Considérant qu'un arrêt obligatoire est installé au coin des rues Aimé-Aubry et Joly sur la rue Aimé-Aubry ;

Il est proposé par M. André Boucher et résolu de procéder à l'ajout de deux panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Joly et Aimé-Aubry sur la rue Joly (dans les deux directions).

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

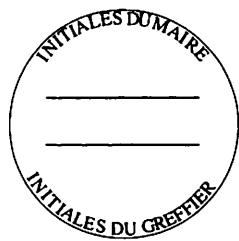
**2019-04-127**

**Gestion du personnel – mouvements de personnel – avril 2019**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, de procéder l'embauche du personnel suivant :

<b>Embauches</b> <i>(LCV, article 73.2.)</i>				
<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Date</b>	<b>Régie par</b>	<b>Type</b>
<b>SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</b>				
Richard Levac	Directeur des Services techniques et des infrastructures	30 avril 2019	Politique et modalités des employés cadres	Temps complet

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 15 avril 2019, à 17 h**

**2019-04-128**

**Modification de la résolution 2019-04-119 - Octroi d'un contrat à Valleyfield Mitsubishi pour l'acquisition d'un véhicule pour le Service de sécurité incendie et d'un véhicule pour le Service de l'urbanisme et du développement économique de marque Mitsubishi Outlander hybride 2019**

Attendu l'adoption de la résolution 2019-04-119 à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

Attendu que les véhicules sont de l'année 2018 et non 2019;

Attendu que le montant d'achat est de 71 450,31 \$ et non de 75 013,89 \$;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu de modifier la résolution 2019-04-119 afin qu'elle se lise comme suit :

**2019-04-119**

**Octroi d'un contrat à Valleyfield Mitsubishi pour l'acquisition d'un véhicule pour le Service de sécurité incendie et d'un véhicule pour le Service de l'urbanisme et du développement économique de marque Mitsubishi Outlander hybride 2018**

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction du Service de sécurité incendie,

1. d'autoriser l'octroi d'un contrat à Valleyfield Mitsubishi pour l'acquisition d'un véhicule pour le Service de sécurité incendie et d'un véhicule pour le Service de l'urbanisme et du développement économique de marque Mitsubishi Outlander hybride 2018, pour une somme totale de 71 450,31 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission 8 avril 2019. Le tout payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans;
2. d'autoriser une dépense maximale 13 500 \$, plus taxes applicables, pour les travaux à être réalisés sur les véhicules par les différents fournisseurs (ex. : lettrage, radio, éclairage d'urgences, etc.);
3. d'autoriser un montant maximal de 1 000 \$, toutes taxes comprises, pour l'immatriculation des véhicules.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2019-04-129**

**Modification de la résolution numéro 2019-04-122 - PIIA – 460C, chemin de la Grande-Ligne – remplacement d'une enseigne sur socle et ajout d'une enseigne sur fenêtre – lot 4 474 835 - secteur mixte autoroutier – zone C-138**

Attendu que la résolution numéro 2019-04-122 a été adoptée à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

Attendu qu'il a été constaté que le second « Considérant » du préambule de la résolution numéro 2019-04-122 a été inscrit par erreur et qu'aucuns travaux n'ont été faits préalablement à l'obtention d'un permis et à l'approbation d'un PIIA;

Attendu que le conseil juge à propos de rectifier la résolution pour éviter tout malentendu;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 15 avril 2019, à 17 h**

Par conséquent,

Il est proposé par M. André Boucher et résolu de modifier la résolution numéro 2019-04-122 en y retirant le second « Considérant » afin de la lire comme suit :

**2019-04-122 - PIIA – 460C, chemin de la Grande-Ligne – remplacement d'une enseigne sur socle et ajout d'une enseigne sur fenêtre – lot 4 474 835 - secteur mixte autoroutier – zone C-138**

Considérant les photos et les croquis déposés ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur mixte-autoroutier - zone C-138;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement d'une enseigne sur socle et à l'ajout d'une enseigne sur fenêtre au 460C du chemin de la Grande-Ligne – lot 4 474 835 - secteur mixte autoroutier – zone C-138, le tout tel que les documents déposés à la condition suivante :

- *Retirer les secteurs d'activité de l'enseigne à installer sur l'enseigne sur socle communautaire, et qu'on n'y trouve que le nom de l'établissement « LE POT AUX ROSES » dans le haut de l'enseigne et, en plus petit dessous, s'harmonisant avec l'enseigne voisine « Animo-Nourri », le message « DESIGNDANNABELLE » le tout sur fond blanc avec lettrage contrastant d'une couleur au choix.*

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

**2019-04-130  
Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que la présente séance soit levée à 17 h 10.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

\_\_\_\_\_  
Hans Gruenwald Jr.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Lemieux  
Greffière adjointe